



République Française - DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement de Colmar

MAIRIE DE GRIESBACH AU VAL

25, Rue Principale 68140 GRIESBACH AU VAL
Tél. : 03.89.77.36.46 – e-mail : griesbachauval@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.griesbachauval.com>

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 septembre 2023 à 20 h 00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -MAIRIE DE GRIESBACH-AU-VAL</p>

Conseillers municipaux en fonction : 15

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val s'est réuni le mardi 12 septembre 2023, sur convocation du Maire envoyée par mail le 5 septembre 2023.

Sous la Présidence de :

M. ROMANO Angelo

Présents :

Fernand STEFFAN, Paul LUCAS, Cédric GUILLAUME, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Audrey LABEY, Christophe KONRATH, Eric BAEDER, Sandra CHERREY, Antoine BEVILACQUA, Agnès ESTEVENON, Sophia SIQUOIR, Julien WALZER (arrivée à 20h40)

Excusé(s) : Bernard GALL (procuration donnée à Paul LUCAS)

Assistai(en)t également :

Estelle SCHICKEL secrétaire de séance

Monsieur Angelo ROMANO, Maire, accueille l'assemblée, remercie tous les conseillers pour leur présence et ouvre la séance à 20h30.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2023
- 2) Finances
- 3) Appel d'offres tracteur
- 4) Ecoles
- 5) Forêt
- 6) Baux de chasse
- 7) Réservoirs
- 8) Urbanisme
- 9) Divers

<p>POINT 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2023</p>
--

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – FINANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric BAEDER, adjoint en charge des finances.

Monsieur BAEDER indique que concernant le budget général ne comporte aucun dépassement à ce jour. Il précise que les postes de charges sont globalement tenus hormis le poste concernant les dépenses d'électricité qui en prévisionnel dépasseront les prévisions du fait d'un glissement d'une partie des dépenses de 2022 sur 2023 suite à la défaillance du titulaire du marché.

D'autre part les charges concernant la forêt seront très certainement inférieurs avec des rentrées supérieures aux prévisions.

Concernant la section investissement pas de mouvement à ce jour.

Concernant le budget eau les variables constatées sont globalement liées à une augmentation des réparations sur le réseau d'eau, avec déjà 18 000,00 € de dépenses. Concernant les achats d'eau ils sont pour l'instant moindres à ceux de l'an passé.

Des imprévus liés aux aléas climatiques vont engendrer des coûts supplémentaires pour la réparation des réservoirs, le chiffrage est en cours.

Concernant la partie investissement, les montants prévus vont être reportés sur l'année 2024. Même si le marché pour la réhabilitation des réservoirs est signé en 2023 les dépenses seront effectuées en 2024.

Une demande de subvention pour ce projet a été acceptée à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire complète l'exposé en rappelant l'échéance du transfert de la compétence de l'assainissement à la COM COM au 1^{er} janvier 2024.

POINT 3 – APPEL D'OFFRES TRACTEUR

Monsieur le Maire remercie en séance les acteurs ayants contribué à l'élaboration des pièces administratives ainsi qu'à l'analyse des offres et présente la procédure suivie en séance.

Il donne la parole à Madame Estelle SCHICKEL, Secrétaire de Mairie, qui présente le rapport d'analyse en séance et qui est consultable en Mairie.

Elle indique que le marché à procédure adaptée a permis d'analyser les offres concurrentielles, qu'une phase de négociation s'est déroulée avec les meilleures propositions, dans des conditions de nature à préserver l'intégralité des chances des candidats et la confidentialité des offres.

Après constatation de l'exactitude des offres et de leur jugement elle indique l'attribution faite par le pouvoir adjudicateur qui se présente comme suit :

Entreprise ALSATERR – 1 rue Gilardoni – 68210 RETZWILLER

Pour un montant total de 82 280,00 € TTC se décomposant de la manière suivante :

- 81 000,00 € TTC pour l'achat du tracteur reprise de l'ancien véhicule incluse
- 1 280,00 € TTC pour l'extension de garantie de 5 ans ou 2 500 heures, pièces, mains d'œuvre et déplacement inclus.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

POINT 4 – ECOLES

Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis la rentrée il a été mis en place, avec Madame Martine GRAFF, Directrice de l'école de Griesbach-au-Val, un protocole de surveillance en cas d'accident ou d'absence de l'enseignant.

Il rappelle que depuis la rentrée il n'y a plus qu'une seule classe et que la mise en place de ce protocole était importante en cas d'absence non prévisible et en présente les grandes lignes en séance.

A savoir :

- Mise à disposition d'un personnel communal adulte ou travaillant pour le périscolaire pour effectuer la garde des enfants durant le laps de temps de l'absence permettant de prévenir les parents pour qu'ils puissent venir récupérer les enfants, il est à noter qu'une personne non agréée par l'éducation nationale ne peut garder les enfants qu'en cas d'urgence et pour une durée la plus courte possible,
- De contacter les parents et mettre en place un protocole d'appel permettant d'appeler les parents,
- De mettre en sécurité les enfants dans la classe,
- La directrice s'engage à informer l'éducation nationale,
- En cas d'absence de longue durée non remplacée, l'équipe d'enseignants du RPI se répartira les enfants pour leur permettre le droit d'accès à l'école.
- En cas de situation de force majeure ou de mauvaise météo, les parents sont prévenus dès que possible

Il informe le conseil municipal que Mme VOITHIER à l'origine du RPI est décédée et qu'il va rédiger un texte pour un article à mettre dans le journal.

POINT 5 – FORETS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Jacques MOREL qui fait un retour en séance concernant les ventes réalisées.

Il indique qu'en 2023 522 m³ ont été coupés en parcelle 15 et chablis. Plusieurs lots ont été vendus à différents clients pour un montant total de 27 058,40 €.

Les charges s'élevant à 18 337,35 € les recettes nettes s'élèvent à 8 721,05 €.

Concernant l'année 2022 il indique que 68 m³ vendus à l'entreprise SCHILLIGER ont fait l'objet d'un paiement d'un montant de 8 202,68 €.

Il précise également qu'il reste 283 m³ vendus à l'entreprise ONF Energie qui sont toujours en forêt et non payés à ce jour avec 10 000,00 € de façonnage et débardage déjà payés par la commune.

Monsieur MOREL indique qu'il reste à couper en décembre 2023 :

- 150 m³ de douglas
- 100 m³ de sapins déperissant

Monsieur le Maire complète l'exposé concernant le bois de chauffage vendu aux habitants. Il indique que cette année un nombre important de commandes a été réceptionné dépassant les capacités de la commune à honorer les commandes.

A l'issue d'une réunion avec les adjoints il a été décidé, afin de permettre une équité entre les foyers, d'attribuer 1 corde par foyer.

Monsieur le Maire indique qu'il a appelé individuellement chaque habitant ayant fait une commande pour les en informer, et indique qu'ils ont été compréhensifs et coopératifs et les en remercie.

POINT 6 – BAUX DE CHASSE

Monsieur le Maire fait un retour en séance. Il indique que la tendance actuelle des loyers des baux de chasse est à la baisse.

Il indique que la consultation a été faite auprès des propriétaires concernant l'affectation du produit de la chasse. Il fallait totaliser un retour de 66% des propriétaires et 75% de la superficie. Les deux taux ont été atteints à l'issue de la date butoir du 18/08/2023. Le procès-verbal sera établi et sera affiché.

Il indique également avoir consulté le propriétaire actuel afin de connaître ses intentions concernant la reprise ou non de la location dans notre commune.

Monsieur le Maire indique que la solution qui sera proposée à la réunion de la commission consultative de la chasse du 2 octobre 2023 sera une convention de gré à gré avec le locataire actuel.

Cette convention devra être signée au plus tard le 1^{er} novembre 2023

POINT 7 – RESERVOIRS

Monsieur le Maire fait un rapide retour sur la présentation faite en amont du conseil municipal par la société ETANDEX présentant la solution de réhabilitation en résine et rappelle son intervention lors du conseil municipal du mois de mai dernier concernant le procédé utilisé par la commune de Hohrod.

Il précise qu'il a eu la confirmation qu'une subvention de 80% sera accordée dans le cadre de cette réhabilitation.

Monsieur le Maire souhaite l'avis du conseil municipal quant au procédé, et à la majorité des membres présents le conseil municipal se prononce pour une réhabilitation en résine.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour engager la procédure de mise en concurrence pour la réhabilitation des réservoirs en résine pour un montant prévisionnel de 90 000,00 € HT et l'autoriser à signer tous les documents du marché à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à engager la procédure, à signer la proposition jugée la plus appropriée et économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT 8 – URBANISME

8.1 Acquisition d'un terrain par la commune

Dans le prolongement de l'autorisation demandée lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mai dernier Monsieur le Maire fait un point sur l'état d'avancement du dossier de rétrocession gratuite allant intervenir d'un morceau de terrain (parcelle n°159 – section n°2) où se trouve un poteau incendie. La rédaction de l'acte administratif est en cours et le propriétaire sera convoqué pour signature dès finalisation.

8.2 Demande d'occupation de l'ancienne COOP

Monsieur le Maire a reçu une demande d'une administrée pour faire une réhabilitation des locaux de l'ancienne COOP pour en faire un institut de beauté.

Le dossier va être étudié de manière approfondie et une réponse sera faite à la demandeuse.

8.3 Dossiers d'urbanisme :

Monsieur le Maire fait un point en séance sur les différents dossiers réceptionnés en Mairie depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

Déclaration préalable de travaux :

- DP 068 109 23 R0014 – FRANCE RENOVE HABITAT– 3 rue des Aulnes (parcelle n°232 – section 2)
Installation de 16 panneaux photovoltaïques.
Dossier déposé le 17/08/2023 – Avis favorable le 31/08/2023

Certificat d'urbanisme

- CUA 068 109 23 R0005 – Maître Danièle BINGLER – 19 rue Principale (Parcelles 168/169/229 – section 1)
Dossier déposé le 16/06/2023 – CUA délivré le 29/06/2023

- CUA 068 109 23 R0006 – Maître Danièle BINGLER – 20 rue de l’Eglise (Parcelles 182/127 – section 4)
Dossier déposé le 29/08/2023 – CUA en cours de finalisation

Demandes de Certificat d’Urbanisme arrivés avec prise en charge prochaine :

- Maître Danièle BINGLER – CUA demandé pour 22 parcelles
Demande réceptionnée le 29/08/2023
- Maître Danièle BINGLER – CUA demandé pour 2 parcelles – 18 rue Principale (Maison Mme HERRMANN)
Demande réceptionnée le 07/09/2023

POINT 9 – DIVERS

9.1 Lignes Directrices de Gestion

Monsieur le Maire indique pour information que les Lignes Directrices de Gestion qui demeurent une obligation pour toutes les collectivités territoriales et qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ont été établies et validées par le Comité Social Territorial du CDG68 pour une durée de 3 ans.

9.2 Dégâts liés à la foudre suite aux orages du 24/08/2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux orages survenus la nuit du 24 au 25 août dernier, le circuit de pilotage automatique d’alimentation du surpresseur des réservoirs.

Un mode dégradé a été mis en place en attendant la réparation du dispositif. Des investigations sont en cours, une déclaration a été faite à l’assurance et un devis est attendu.

9.3 Coupure d’électricité pour travaux

Monsieur le Maire indique en séance que la société ENEDIS a fait une information concernant une coupure de courant programmée pour le jeudi 5 octobre 2023 de 8h à 13h pour des travaux d’amélioration du réseau électrique.

Il indique que toutes les personnes concernées par cette coupure ont été informés directement par ENEDIS et qu’une information a été faite sur PanneauPocket.

9.4 Problématique de gibier blessé

Monsieur le Maire fait part de la réception d’un mail de la direction de la Brigade Verte courant mai concernant la problématique du gibier blessé et agonisant.

Ce mail comprenait un modèle de courrier à signer par chaque commune adhérente permettant aux gardes champêtres de la Brigade Verte de détenir des armes et munitions de la catégorie B, C et D afin de pouvoir intervenir directement en cas de problématique de gibier blessé ou agonisant.

Le conseil municipal n’a pas souhaité y réserver une suite favorable.

9.5 Dates des battues de chasse

Les dates des prochaines battues de chasse de régulation ont été communiquées à la Mairie par l’association des chasseurs et sont les suivantes :

- le 4 et 5 novembre 2023
- le 18 et 19 novembre 2023
- le 2 et 3 décembre 2023
- le 16 et 17 décembre 2023
- le 27 et 28 décembre 2023
- le 7 et 8 janvier 2024

9.6 Transfert de compétence « assainissement collectif et non collectif »

Monsieur le Maire indique en séance que l'arrêté portant transfert de la compétence « assainissement » à la communauté de communes de la Vallée de Munster à compter du 1^{er} janvier 2024 a été validé par la préfecture le 4 septembre 2023 et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

9.7 Informations diverses

Remerciements de Monsieur Denis KEMPF :

Monsieur le Maire fait passer en séance la carte de remerciements de Monsieur Denis KEMPF, ancien instituteur de l'école de Griesbach-au-Val.

Installation d'un dermatologue à Griesbach-au-Val :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'installation prochaine de Mme HOFFMANN dermatologue au 3A rue de la Gare à compter du 15 septembre 2023.

Horaires d'ouverture de la Mairie et nouveauté pour la prise de rendez-vous :

Monsieur le Maire rappelle les horaires d'ouverture de la Mairie et informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} septembre 2023 le dépôt des déclarations préalables de travaux, les dépôts de permis de construire, les demandes d'extrait de matrices cadastrales et les recherches d'actes d'état civil.

Collecte de biodéchets :

Monsieur le Maire communique en séance les informations relatives à la collecte des biodéchets réceptionnées en Mairie, à savoir que conformément aux directives de lutte contre le gaspillage, tous les ménages devront disposer d'une solution permettant de trier les biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024.

C'est la raison pour laquelle des points d'apports volontaires via des abri-bacs vont être mis en place courant octobre 2023, suivi de la distribution aux habitants de bio seaux et sacs kraft.

Dates des prochains conseils municipaux :

- 3 octobre 2023
- 17 octobre 2023
- 7 novembre 2023

9.8 Journée citoyenne le 7 octobre 2023

Monsieur le Maire indique en séance que la journée citoyenne pour l'année 2023 est prévue le 7 octobre 2023 et comportera 2 ateliers :

- un atelier pincettes en forêt
- un atelier de petits travaux de peinture dans le village

Une information sera faite aux habitants et diffusée dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole, Monsieur Angelo ROMANO, Maire, lève la séance à 22h30.

Le Maire :

Signé

Angelo ROMANO